

Arrêté N° 2023-324

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master Didactique des langues et Tice est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 16/11/2023

La Présidente,

  
Nathalie DOMPNIER



**COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**ANNEE 2023 - 2024**

Intitulé exact du diplôme :

Master Didactique des langues et tice

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Sophie DUFOUR	mcf
Enseignante-chercheur	Emilie MAGNAT	mcf
Enseignant-chercheur	Jean-François GRASSIN	mcf
Professionnelle	Bénédicte KACHEE	Chargée de plateforme linguistique
Professionnel	Najib ARBACH	Directeur pédagogique